



* ".

Direction générale de la création artistique

Affaire suivie par

Poste

Référence

62, rue Beaubourg 75003 Paris France

Téléphone 01 40 15 Télécopie 01 40 15 Monsieur Christophe LE FRANCOIS Président Comité des artistes et auteurs plasticiens (CAAP) 187, rue Faubourg Poissonnières 75009 PARIS

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles établi par Messieurs Gilles Butaud et Serge Kancel « propositions pour la mise en place d'un dispositif de formation continue pour les artistes-auteurs ».

Ce rapport fait suite aux demandes exprimées par les artistes-auteurs par l'intermédiaire de plusieurs de leurs organisations représentatives ou associations. Ces professions ne sont pas aujourd'hui placées pour la plupart en situation de bénéficier des droits à formation continue reconnus par la loi.

Une large concertation sera engagée dans les meilleurs délais sur ce rapport, sur la base des préconisations suggérées par les inspecteurs.

Je précise que celles-ci à ce stade n'engagent que les auteurs du rapport, et doivent notamment faire l'objet de réflexions complémentaires au niveau interministériel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Georges-François HIRSCH

Le directeur général de la création artistique